

avaient le droit de régale de l'archevêché de Lyon, le siège vacant ; puis, le *Cartulaire de l'évêché d'Autun*, connu sous le nom de *cartulaire rouge* non moins riche en documents sur Lyon. Faut-il rappeler aussi les beaux *Cartulaires du Prieuré de Saint-Sauveur-en-Rue* (Forez), et des *Francs-Fiefs* du Forez, donnés, en 1881 et 1882, par M. le comte de Charpin-Feugerolles, sans parler du *Grand* et du *Petit Cartulaire d'Ainay* auxquels ce savant met, en ce moment, la dernière main, sans reculer devant les frais considérables de ces grandes publications. Enfin, ces jours derniers, M. Augustin Chassaing, juge au tribunal du Puy, qui consacre aux études historiques tous les rares loisirs que lui laisse sa charge, a donné le *Cartulaire des Templiers du Puy-en-Velay*, œuvre considérable et bien précieuse pour l'histoire du Grand-Prieuré d'Auvergne (ordre de Malte), encore si peu connue et si négligée par les écrivains lyonnais, quoique son chef-lieu fut à Lyon, à la commanderie de Saint-Georges.

Comme on le voit, ce sont des milliers de monuments historiques et des plus anciens, la plupart inconnus, que tous ces infatigables pionniers de la science ont mis au jour. Quelle reconnaissance ne leur doit pas l'érudit qui, avec raison, ne veut puiser qu'aux meilleures sources les éléments de ses travaux ! A cette liste de chercheurs, ajoutons aussi le nom de M. Joseph Brossard, archiviste-bibliothécaire de la ville de Bourg, auteur du beau cartulaire dont je me plais à parler ici. Ce recueil manquait à l'histoire de la Bresse, pourtant souvent écrite par d'éminents savants, à la tête desquels cette province est toujours fière de placer Guichenon. Toutefois, ce n'est pas un recueil déjà fait, comme l'était le *Cartulaire municipal de Lyon*, que M. Brossard s'est plu à publier. Les franchises de Bourg n'avaient pas été codifiées déjà comme Étienne de Villeneuve l'avait entrepris, au quatorzième siècle, pour celles de Lyon. Les titres de la vieille commune de Bourg étaient épars. Un certain nombre avait été transcrit sur des cartulaires *vidimés*, dressés au quatorzième et au quinzième siècles, par les soins de quelques syndics ; d'autres existaient en originaux ; d'autres enfin, dont les originaux sont perdus ou illisibles existaient, en copies, dûment